



Besoin de conseils urgents suite au décès de mon père

Par **Serena Moon**, le **28/02/2010** à **20:09**

Bonjour,

Je suis une jeune prof de 32 ans, j'habite avec mes parents depuis toujours car ma mère a eu un grave cancer et depuis elle ne peut plus se déplacer seule. D'autre part, je suis fille unique (j'ai un demi-frère d'un 1er mariage de mon père mais nous ne sommes pas en contact) Mon père est décédé brutalement il y a 3 jours. Il avait 71 ans, mais, endetté, il travaillait encore. Aucune assurance vie, pas de mutuelle, il n'avait jamais cossé pour la retraite et devait travailler jusqu'à sa mort.

En triant les papiers, j'ai découvert des dizaines, voire des centaines de dettes... Je savais qu'il avait des problèmes d'argent car je lui en donnais régulièrement pour payer les factures, mais je ne m'attendais pas à ce qu'il soit poursuivi même par le journal local...! On m'a dit qu'il fallait refuser l'héritage pour ne pas récupérer les dettes, mais j'ai peur pour ma mère.

Elle n'a jamais travaillé et ne touche qu'une petite retraite de 600E par la CRAM. Quand ils se sont mariés, ils ont fait un contrat de séparation de biens, ma mère devra-t-elle payer ces dettes? Ne risque-t-elle pas de se faire enlever ses meubles pour payer les dettes de mon père? Je veux à tout prix la protéger mais je me sens impuissante. Auriez-vous des conseils à me donner? Devrai-je déménager pour qu'elle puisse bénéficier d'un maximum d'aides? Car si elle doit payer ses dettes, étant donné qu'elle n'a rien, ce serait à moi de les payer... Mais avec mon petit salaire, je n'y arriverai jamais...

Mon père avait rédigé un testament pour nous protéger, mais comme il l'avait fait sur une simple feuille sans enveloppe et non visée par un notaire, on m'a dit qu'il n'avait aucune valeur, c'est vrai? Je vous remercie d'avance de bien vouloir m'éclairer car j'ai demandé un rdv urgent avec un notaire, mais ce ne sera pas avant mi avril, et dans l'attente de cette réponse, je ne dors plus...